CSE et rédaction de PV

Par ClaireAeschli

Bonjour,

La présidente de notre CSE insinue que les PV sont rédigés de façon à déformer les propos de l'employeur. Résultat, nos PV ne sont plus signés depuis plusieurs mois.

Dans ce contexte, elle exige qu'on lui fasse parvenir les CR et enregistrements de nos réunions CSE. Doit-on accéder à cette requête ?

Pour faciliter le travail, toutes nos réunions sont enregistrées via teams pour ensuite être envoyé tel quel à notre prestataire externe pour rédaction (ubiqus).

Et s'il ne s'agissait pas d'enregistrement mais de nos simples CR, est-on dans l'obligation de transmettre ces informations ?

Merci de votre éclairage, Cdt